

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/TBT/CS/N/19

28 novembre 1995

(95-3804)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

## NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

(Notification d'acceptation du Code de pratique de l'OMC concernant  
les obstacles techniques au commerce)

<b>Pays/Territoire douanier/Arrangement régional:</b> <u>COLOMBIE</u>		
<b>Nom de l'organisme à activité normative:</b> INSTITUTO COLOMBIANO DE NORMAS TECNICAS (ICONTEC) - (INSTITUT COLOMBIEN DE NORMALISATION TECHNIQUE - ICONTEC)		
<b>Adresse de l'organisme à activité normative:</b> Carrera 37 52-95 Santafé de Bogotá, D.C. Colombie Apartado aéreo 14237		
<b>Téléphone:</b> + 57 1 315 03.77 + 57 1 222 05.71	<b>Télex:</b> + 57 1 222 14.35	<b>Télécopieur:</b>
<b>Courriel électronique:</b> Sicontec@itecs5.telecom-co.net		
<b>Type d'organisme à activité normative:</b> <input type="checkbox"/> institution du gouvernement central <input type="checkbox"/> institution publique locale <input checked="" type="checkbox"/> organisme non gouvernemental		
<b>Champ des activités normatives actuelles et prévues:</b> Elaboration de normes concernant les divers secteurs de l'économie et de l'industrie, les services, l'environnement et le secteur en rapport avec la qualité et la certification de la qualité.		
<b>Date:</b> 31 juillet 1995		